

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PLAN DE CONSERVATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Les travaux et les services sont requis dans le cadre du projet de réaménagement du bureau de l'arrondissement Les Rivières dans le Complexe Jean-Paul-Nolin.

SECTION II

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

2. La nature du projet varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de construction, de reconstruction, de démolition, d'aménagement et de réaménagement. Il peut également s'agir de l'acquisition de mobilier ainsi que des frais de déménagement et de relocalisation nécessaires à la réalisation du projet.

3. Le projet nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 2 160 000 \$.

Sous-total : 2 160 000 \$

CHAPITRE II

NOUVELLES CONSTRUCTIONS, AGRANDISSEMENTS ET AMÉLIORATIONS FONCTIONNELLES DE BÂTIMENTS DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES PROJETS

5. Les travaux et les services sont requis dans le cadre des projets suivant :

1° réaménagement du bureau de l'arrondissement Les Rivières au Complexe Jean-Paul-Nolin;

2° modification et agrandissement de l'entrée principale au Complexe municipal de Loretteville.

SECTION II

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

6. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de construction, de reconstruction, de démolition, d'aménagement et de réaménagement. Il peut également s'agir de l'acquisition de mobilier ainsi que des frais de déménagement et de relocalisation nécessaires à la réalisation des projets.

7. Les projets nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la

préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction et le contrôle de la qualité ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

8. Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 5 à 7 s'élève à la somme de 3 450 000 \$.

Sous-total : 3 450 000 \$

CHAPITRE III

PROGRAMME DES ARÉNAS

SECTION I

DESCRIPTION DES PROJETS

9. Les travaux et les services sont requis dans le cadre des projets suivants :

1° remplacement du système de réfrigération et amélioration de la sécurité à l'aréna Patrick-Poulin;

2° remplacement du système de réfrigération et amélioration de la sécurité au Centre communautaire Michel-Labadie.

SECTION II

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

10. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de construction, de reconstruction, de démolition, d'aménagement et de réaménagement. Il peut également s'agir de l'acquisition de mobilier ainsi que des frais de déménagement et de relocalisation nécessaires à la réalisation des projets.

11. Les projets nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des

coûts, pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction et le contrôle de la qualité ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

12. Le coût des travaux et des services professionnels décrit aux articles 9 à 11 s'élève à la somme de 5 200 000 \$.

Sous-total : 5 200 000 \$

TOTAL : 10 810 000 \$

Annexe préparée le 30 juin 2009 par :

Mario Gagnon, architecte
Service de la gestion des immeubles

Claude Charette, ingénieur
Coordonnateur au PTI
Service de la gestion des immeubles